

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°1/26 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du CCAS de la ville de Gannat, rappelle à l'assemblée que suite à l'établissement des lignes de gestion, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour permettre les avancements de grade.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget du C.C.A.S.

Vu la délibération n°5 en date du 24 septembre 2007 fixant le taux de promotion à 50% pour l'avancement de grade,

Vu les délibérations présentes fixant le tableau des effectifs,

Vu l'arrêté d'établissement des lignes de gestion,

Considérant les derniers mouvements de personnel et pour permettre la nomination par avancement de grade,

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un poste d'agent social à temps non complet (30 heures hebdomadaires) en prévision de la stagiairisation de Madame Elodie ROGIER (30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} juillet 2026
 - Filière : sociale
 - Cadre d'emploi : C
 - Grade : agent social
 - Ancien effectif : 18
 - Nouvel effectif : 19
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement
- **DE MODIFIER** à compter du 1^{er} juillet 2026, le tableau des emplois du C.C.A.S. comme suit

05 FEV. 2026

ALLIER

TABEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2026

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF	Sous- total :	3	3	1
Attaché principal	A	1	1	0
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint administratif	C	1	1	1
SECTEUR TECHNIQUE	Sous- total :	0	0	0
Adjoint technique	C	0	0	0
SECTEUR SOCIAL	Sous- total :	25	24	23
Assistant socio éducatif	A	1	1	1
Agent social 2 ^{ème} cl	C	5	4	3
Agent social		19	19	19
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		28	27	24

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°2/26 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que la surveillance médicale des agents est assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.

Cette adhésion est formalisée au travers de la signature d'une convention, laquelle a été renouvelée par délibération le 25 octobre 2017. Il convient de définir les nouvelles conditions d'adhésion au service de médecine préventive

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

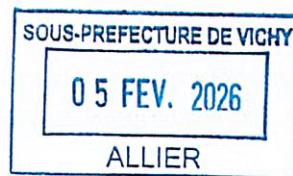
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :



- **DE SOLLICITER** le Centre de Gestion de l'Allier pour bénéficier de la prestation médecine de prévention à date d'effet du 1^{er} janvier 2026,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération,
- **DE DIRE QUE** les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2026 de l'établissement.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 3/26 PLAN DE FORMATION

Madame la Vice-présidente rappelle du Conseil d'Administration que le CCAS et le Service Autonomie à Domicile sont fortement mobilisés dans la montée en compétence de ses personnels. En s'adaptant aux évolutions juridiques, organisationnelles, éthiques et technologiques, l'établissement renforce la qualité et l'efficacité du service public par :

- Le renforcement de postures bientraitantes et de la professionnalisation des pratiques à l'égard des usagers et des familles,
- L'entretien de la prévention des risques usager-salarié et la valorisation des acquis professionnels,
- Le conditionnement de financements annuels (appels à projets) et pluri-annuels (CPOM).

Les priorités 2026-2027 sont ainsi de :

- ✓ Poursuivre la formation des agents en matière de **prévention-sécurité et hygiène** ;
- ✓ Professionnaliser les savoirs être et posture professionnelle respectueuse **des droits des usagers** ;
- ✓ Donner les moyens aux agents d'acquérir de nouvelles compétences et de se **perfectionner** face à l'évolution des besoins et attendus démographiques.

Détails du projet de plan de formation 2026-2027

• Bientraitance	2026-2027
• Communication non violente	2026
• Accompagnement fin de vie	2027
• Formation sur les écrits dans le secteur médico-sociale	2026-2027
• Discretion et secret professionnel dans le secteur médico-social	2026-2027
• PSC1 / SST (et mise à jour)	2026
• Premier Secours en Santé Mentale	2027
• Troubles cognitifs et connaissance du vieillissement	2026-2027
• Prévention des chutes et de la dénutrition chez la personne âgée	2027
• Habilitation électrique	2027
• PRAP2S (et mise à jour)	2026
• Formation aidant	2026
• Formation aides techniques et simulateur vieillissement	2026
• Geste technique hygiène, aide à la toilette, lever-coucher	2026-2027
• VAE	2026-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son articles L423-3,

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services Autonomie à Domicile,

Vu le CPOM conclu le 28 décembre 2023,

Vu le projet de plan de formation 2026-27,

Considérant la nécessité de construire et de proposer aux agents de l'établissement un plan de formation conformément aux prescriptions de la loi de 2007 et du 13 juillet 2023,

Considérant l'objectif de répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de l'établissement,

Considérant que ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs,

Considérant que ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents, et qu'il sera alors possible, le cas échéant, de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations du personnel,

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

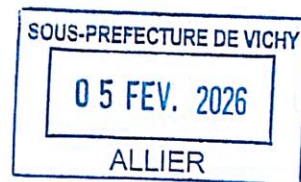
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de formation 2026-2027
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°4/26 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB en accentuant l'information sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, concerne les CCAS puisqu'il est précisé que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ». Le ROB doit donc être présenté au conseil d'administration, avant l'examen du budget (annexe 2). Ce débat a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration sur la situation financière du CCAS et de discuter des grandes orientations budgétaires de l'année à venir.

Pour introduire le débat, Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente présente les grandes orientations pour les années 2026 et suivantes. Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et notamment son article 11,

Vu la loi NOTRe du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Le Conseil d'Administration,

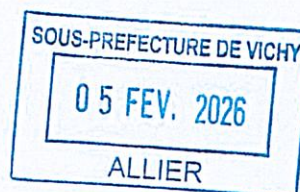
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente


Christine COURTINAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°5/26 - AVANCE SUR SUBVENTION DE LA VILLE DE GANNAT

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente informe le Conseil d'administration qu'afin de permettre au CCAS de faire face aux charges courantes de fonctionnement et dans l'attente du vote des subventions qui interviendront à l'occasion du vote du budget primitif, le Conseil Municipal de la ville de Gannat à accorder au CCAS une avance sur subvention.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2025 n°25/130 portant avance sur subvention 2026, à hauteur de 40 000 euros, au profit du CCAS de Gannat.

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE PRENDRE ACTE de l'avance sur subvention de 40 000 euros accordée par la ville de Gannat au CCAS de Gannat,
- D'AFFECTER cette avance sur le budget CCAS de Gannat.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°6/26 - TAUX HORAIRE CNAV-CARSAT
SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration que le Service Autonomie à Domicile réalise chaque année 2 000 d'heures d'intervention relevant des caisses de retraite.

Cette tarification est fixée chaque année par circulaire et s'applique sur l'ensemble du territoire national.

La circulaire CNAV n°2025-26 du 5/12/2025 précise ainsi que, à compter du 1^{er} janvier 2026, le montant de la participation horaire de l'Assurance retraite est portée à **27.10 euros** et 30.40 € pour les dimanches et jours fériés. Le plafond est fixé à 80 heures pour les aides dites pérennes (un an) et à 54 heures pour les aides temporaires (trois mois).

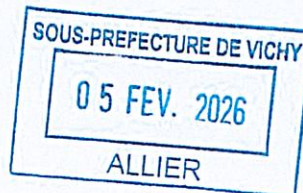
Vu la circulaire CNAV n°2025-26 du 5/12/2025 portant tarification nationale,

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** une tarification de 27.10 euros/horaire pour les usagers relevant des caisses CNAV CARSAT

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente


Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°7/26 – TARIF TRANSPORT ACCOMPAGNE
SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration que le Service Autonomie à Domicile réalise une prestation transport et d'aide à la mobilité accessible à tous les usagers du SAD.

Cette mission permet d'accompagner les usagers sur les 18 communes du territoire (accompagnement au rendez-vous médicaux, démarches administratives, achats, lien social...) ou de réaliser, sur demande, des prestations hors du domicile (achat de médicaments, aide aux courses...). Le service a ainsi souscrit une assurance transport-mission. Cette mission est facturée 0.46 euros/km en sus des heures réalisées par les intervenantes à domicile.

La demande a connu une progression de 60% au cours des deux dernières années, laquelle génère une progression mécanique du cout de l'assurance souscrite. Cette mission, pour pouvoir être maintenue sans impacter négativement le budget du service, doit donc être revue dans sa tarification.

Vu la délibération n°4 du 15 décembre 2009 portant actualisation du tarif facturé aux usagers du SAD,
Considérant la progression des distances parcourues,

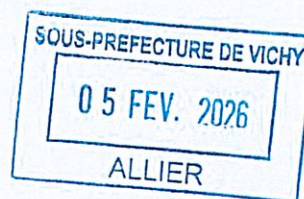
Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER une tarification de 0.55 euros/km pour les prestations véhiculées
- DE DIRE que la facturation reste mensuelle

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°8/25 LIVRET SALARIE

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que le nouveau projet de service 2025-2030 et livret usager du SAD ont été adopté lors de la séance du 25 septembre 2025.

Le SAD de Gannat a par ailleurs procédé à une réécriture du livret salarié en :

- Tenant compte des recommandations de la Haute Autorité de Santé,
- Consultant un groupe d'aides à domicile volontaires sur les points qu'ils seraient utiles d'intégrer,
- Intégrant les productions des groupes de travail « éthique » et « coordination »

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services Autonomie à Domicile,

Vu le nouvel article D 312-1 du Code d'Action Sociale et des Familles,

Considérant les travaux des groupes de travail,

Considérant l'avis favorable du Comité de pilotage du 9 décembre 2025,

Le Conseil d'Administration,

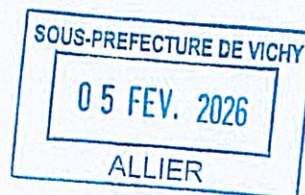
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **D'APPROUVER** le livret salarié (annexe 3)

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente


Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°9/26 EPICERIE SOLIDAIRE « Le Panier Gannatois »

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que, depuis 2024, le CCAS et 3 associations caritatives du territoire ont constitué un groupe de travail en vue d'étudier la faisabilité de création d'une épicerie solidaire.

Ont ainsi été associé :

- Les responsables associatifs des Restos du cœur, secours catholique et Amour et Partage
- Les bénévoles des dites associations,
- Les bénéficiaires des dites associations,
- Les élus du CCAS,
- La direction et pôle solidarité du CCAS,
- La chargée du Programme Alimentaire Territoriale de la CCSPSL.

Aux termes de 10 réunions de travail, une assemblée constitutive s'est réunie le 20 janvier 2026 et a

- Validé les statuts de l'association « Le Panier Gannatois »
- Désigné le bureau : Présidente : Madame Christine Courtinat - Trésorière : Madame Michèle Vigneule - Secrétaire : Madame Francine Dulery

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Considérant l'intérêt de ce projet partenarial en faveur des solidarités du territoire,

Considérant la technicité reconnue des associations constitutives de ce projet,

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du CCAS à l'association « Le Panier Gannatois » pour une période d'un an reconductible,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer tous documents afférents au dépôt des statuts de la dite association,

- DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits aux budgets des exercices 2026-2027.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 6/02/2026	

Le 30 janvier 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames, COURTINAT Christine, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs GRAPIN Yann, CORBON Jean Louis, LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BILLAUD Jocelyne, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°10/26 – CONVENTION SAD – CABINET IDE

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que le C.C.A.S. de la ville de Gannat est soumis à la réforme des Services Autonomie à Domicile laquelle encourage très fortement la mise en place de convention de partenariat entre les acteurs de l'aide et du soin.

Le 14 janvier 2025, l'ensemble des cabinets infirmiers et SSIAD du territoire ont été invités par le CCAS à un temps d'échange et de convivialité en vue de :

- Présenter la réforme et ses attendus,
- Proposer la mise en œuvre d'un partenariat formalisé avec le SAD de Gannat.

Compte tenu du travail efficient noué entre le SAD et le cabinet infirmier Antunes Berrier, la signature d'une convention partenariale (annexe 4) permet de :

- Renforcer la coordination des équipes en charge de l'aide et du soin auprès des personnes accompagnées (usage d'outils communs)
- Améliorer l'accompagnement global des bénéficiaires (faciliter les parcours et prises de RDV),
- Inscrire le partenariat dans une démarche de coopération territoriale efficiente.

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services Autonomie à Domicile,

Considérant les travaux des groupes de travail,

Considérant l'intérêt de ce partenariat pour améliorer le parcours, la coordination et la prise en charge de l'usager,

Considérant les valeurs communes des signataires,

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention entre le Service d'Autonomie à Domicile de Gannat et le Cabinet Antunes-Berrier à compter du 1^{er} février 2026 et pour une période d'un an reconductible,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer cette convention et tous documents afférents à cette opération.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT

The image shows a circular blue stamp with the text "CENTRE COMMUNAL", "SERVICE AIDE A DOMICILE", "GANNAT", and "ACTION SOCIALE". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp. Below the stamp, the name "Christine COURTINAT" is printed.

